

**ARRÊTÉ PORTANT
COMPOSITION DE JURY**

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE SANTÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

- Vu** le code de l'éducation et notamment son article L.612-5 et suivants et D.612-3 et suivants ;
Vu le code de la santé publique,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

ARRÊTE

Article 1 : Il est créé un jury de délibération des examens de fin de semestres (sessions initiales et rattrapages) de la 1ère année du Master de sciences, technologies, santé, mention santé publique, au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Article 2 : Le jury est présidé par **Mme Sophie TEZENAS DU MONTCEL**, MCU-PH,

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

M. Fabrice CARRAT, PU-PH;
M. Pascal ASTAGNEAU, PU-PH

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 septembre 2024

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé
Sorbonne Université

Pr Bruno RIOU

